



LETTRE DE CONSULTATION

**Objet : GRE A GRE APRES CONSULTATION de l'appel d'offre n°03/DG/MAHROUSSA/2026
« Fourniture en palettes en bois »**

Madame Monsieur,

La société **EPE-SPA MAHROUSSA**, lance une consultation pour la fourniture **DE L'EPE/SPA MAHROUSSA PALETTES EN BOIS**, conformément à l'article 48 Procédure négociée après consultation, suite à l'infructuosité du 2^{ème} appel d'offre n° **03/DG/MAHROUSSA/2026**. Selon les conditions et les modalités décrites ci-dessous :

Palettes en bois
Quantité min : 50 000. unités
Quantité max : 100 000. Unités

Le candidat est tenu de présenter une offre qui répond aux spécifications et caractéristiques techniques définies à l'**annexe 04** du présent cahier des charges.

I. RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES

Le présent cahier des charges, sera retiré par les soumissionnaires intéressés directement ou par des représentants dûment mandatés par leurs soins auprès du :

Secrétariat de la Commission interne des Marchés
Au :01 Rue de Gao, Nouveau Port d'Alger. Alger

Accompagnés des pièces justificatives suivantes :

- Pièce d'identité
- Cachet de l'entreprise

II. MODIFICATION APPORTEE AU CAHIER DES CHARGES :

Ci-dessous les modifications et suppressions d'articles apportés sur le présent cahier des charges, relatif au 2^{ème} appel d'offre national **N°03/DG /MAHROUSSA/2026** :

A. **Modification article 02** : mode de passation (Page n°05 du cahier des charges)

Le présent marché est passé sur la base de procédure négociée après consultation

📍 **Siège social** : 01 rue de Gao, Nouveau Port d'Alger, Alger - Algérie



B. Modification article 11 : Durée de préparation des offres et présentation plis

- La date du retrait du cahier des charges débutera pour le **09/06/2024**, pour une durée de (10) **Dix jours**.
- Terme « Publication » est remplacé par terme « notification »
- * Date et heure limite de dépôt des offres :

L'offre doit être déposée auprès du secrétariat CIM au plus tard le : **18/06/2026 À 12 :00 heure**.

- C. Modification article 20 & 22 : Cas d'infructuosité & Publication de l'avis d'attribution provisoire du marché :** Terme « Publication » est remplacé par terme « notification » la notification est envoyé a l'ensemble des soumissionnaires ayant participés a la présente consultation.

III. SUPPRESSION APPORTEE AU CAHIER DES CHARGES

Suppression des articles ci-dessous :

Article 05 : publication de l'avis d'appel d'offres

Article 08 : caution de soumission

MODIFICATION DU PROJET DE MARCHE ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Le présent marché est passé sur la base de procédure négociée après consultation répondant aux conditions d'éligibilités. Conformément à la procédure de « Passation de marchés EPE/spa MAHROUSSA. Suite à l'infructuosité du 2ème avis d'appel d'offre national n° 03/DG/MAHROUSSA/2026. Et conformément au procès-verbal N°..... Dude la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ainsi que le procès verbale rendu par la commission interne des marchés N° Du.....

Veuillez agréer Madame Monsieur, l'expressions de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général

Signature



BAKHOUCHE Abdenacer
Directeur Général